



Projet d'extension du tramway

Signature d'accords entre Caen la mer, l'Établissement Public de Santé Mentale et l'Agence régionale de Santé Normandie

En février 2023, les élus de Caen la mer ont retenu l'option de tracé B, qui prévoit notamment le passage du tramway par l'EPSM. L'Établissement de santé a exprimé des réserves, craignant que le passage du tramway complique l'accès au bâtiment Jamet, essentiel pour le service hospitalier, et pose des difficultés de mise en œuvre du plan directeur en raison de contraintes réglementaires. Un comité de pilotage, incluant l'EPSM, l'ARS, la Préfecture et Caen la mer, a été formé en mars 2023 pour engager des négociations.

Ce comité a abouti à la conclusion d'accord définissant les conditions d'entente entre Caen la mer et l'EPSM d'une part, et entre l'EPSM et l'ARS d'autre part, pour garantir la préservation de l'activité de l'établissement de santé mentale, améliorer la prise en charge des patients dans le cadre du projet d'établissement et permettre l'aménagement du tramway dans ce secteur.

Les parties se sont notamment entendus sur la nécessité de préserver l'unité foncière de l'EPSM et ainsi de relocaliser les services de soin - actuellement hébergés au sein du bâtiment Jamet - au sud du tramway. Les échanges autour du passage du tramway dans l'EPSM se sont inscrits dans une réflexion globale de l'établissement pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

Il a ainsi été retenu, au terme d'une étude technique co-financée par l'ARS et Caen la mer, de prévoir la réhabilitation du bâtiment Bourneville recevant à terme les unités de soin des patients atteints de troubles du spectre de l'autisme, et la construction d'un bâtiment neuf, respectueux des référentiels de soins actuels, accueillant trois unités de moyens-longs séjours. Cette opération de réhabilitation et de construction est estimée à 19,4 M€ TTC pour une surface de plancher de 5 295 m² et sera cofinancée par Caen la mer, l'ARS et l'EPSM.

LES ENGAGEMENTS DE CAEN LA MER ENVERS L'EPSM

La Communauté urbaine s'engage à participer au financement de l'opération de réhabilitation et de construction en compensation de la perte d'usage du bâtiment Jamet et des emprises acquises au bénéfice de l'opération Tramway. Cette compensation permettra l'aménagement, la construction et la réhabilitation de surfaces équivalentes, et en particulier près de 4 000 m² de surface bâtie (soit la surface actuelle du bâtiment Jamet et son annexe), pour un montant estimé de 13,6 M€ TTC.

CONTACT PRESSE :

Eugénie Faivre-Picard • 06 24 19 75 08 • e.faire@caenlamer.fr

Le montant de la vente des emprises nécessaires au tramway (estimées par le Pôle d'Evaluation Domaniale, à 1,0 M€) et du bâtiments Jamet par l'EPSM est déduit de la participation de Caen la mer, leurs fonctions étant compensées par le programme de réhabilitation-construction. Caen la mer s'engage à couvrir le financement de cette partie d'opération quel que soit le montant de la vente du bâtiment Jamet. Sa contribution, ainsi conditionnée par la vente du bâtiment Jamet, pourra alors se porter jusqu'à un montant maximum de 12,6 M€.

La collectivité garantira par ailleurs la sécurité du chantier vis-à-vis de l'EPSM, la préservation de l'intimité des patients par la mise en place de clôtures provisoires occultantes, le maintien des accès au bâtiment Père Jamet et la protection des réseaux existants. Elle prendra également en charge le dévoiement des différents réseaux d'alimentation, et la mise en place des raccordements nécessaires pour le bâtiment Jamet, tout en rétablissant les limites d'emprise en bordure du tramway. Ce rétablissement comprendra en particulier la construction d'un mur d'enceinte en pierres de 2,5m de hauteur au sud du tramway afin de rétablir l'enceinte close de l'EPSM et de limiter le vis-à-vis entre les espaces de soins et le domaine public.

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE ENVERS CAEN LA MER

L'EPSM procédera à la vente du bâtiment Jamet - après la mise en service des bâtiments réhabilités et nouvellement construits - par appel d'offres, en collaboration avec la Communauté urbaine Caen la mer, qui participera à l'analyse et à la validation de la vente. Le montant issu de cette vente sera versé au financement de l'opération de réhabilitation et de construction.

L'EPSM s'engage également à vendre à Caen la mer les emprises nécessaires au passage du tramway, y compris le bâtiment dénommé l'Annexe, pour un montant de 1 M€, lequel sera versé au financement du projet de réhabilitation et de construction.

L'établissement conduira les travaux pour déplacer ou adapter les réseaux internes (dont le financement reste assuré par Caen la mer) et ceux nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation et de construction.

LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORMANDIE ENVERS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

L'opération de réhabilitation et de construction s'inscrit dans un projet global de réorganisation de l'offre de soin à l'échelle de l'EPSM. A ce titre, elle dépasse le strict rétablissement des fonctions des emprises et bâtiments affectés par le passage du tramway, afin de concourir à une amélioration de la prise en charge des patients et du fonctionnement de l'établissement.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de Santé Normandie (ARS) apporte son soutien financier à l'EPSM en assurant le complément de financement nécessaire pour couvrir le besoin de l'opération globale, estimé à ce jour à un montant de 19,4 M€ TTC. La contribution de l'ARS s'élève ainsi à 5,9 M€.

CONTACT PRESSE :

RAPPEL DU CALENDRIER DU PROJET :

